

**COMMUNE DE
Soisy sur Ecole**



**ACCORD AVEC PRESCRIPTIONS
D'UNE AUTORISATION DE
CONSTRUIRE, D'AMÉNAGER OU DE
MODIFIER UN ÉTABLISSEMENT
RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DÉLIVRÉ
PAR LE MAIRE MAIRE AU NOM DE
L'ÉTAT**

DOSSIER AT N° 091 599 25 50001

<p>Déposé le 21/03/2025</p> <p>Par : COMMUNE DE SOISY SUR ECOLE</p> <p>Représentée par : Monsieur Franck LEFÈVRE, Maire</p> <p>Demeurant : 1 Place de la Mairie 91840 SOISY-SUR-ECOLE</p> <p>Sur un terrain sis : 3 rue de Bois Net 91840 SOISY-SUR-ECOLE</p>	<p>Pour : Foyer rural - Salle associative</p> <p>Etablissement :</p> <p>5^{ème} catégorie de Type L avec activité de type R</p>
--	---

Le Maire,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment les articles L.111-7, L.111-8, R.111-19 à R.111-26, R.123-1 à R.123-55 et R.152-4 à R.152-5, R.123-12, R.123-14, R.123-19, R.152-4 et R.152-5,

Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi du 5 août 2005 ratifiant l'ordonnance du 27 septembre 2014,

Vu le décret ministériel n°95-260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la Commission consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

Vu le décret ministériel n°2006-555 du 17 mai 2006, relatif à l'accessibilité des Etablissement Recevant du Public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le Code de la Construction et de l'Habitation et de l'arrêté ministériel du 1^{er} août 2006 pris pour son application modifié par le décret ministériel n°2007-1327 du 11 septembre 2007 et des arrêtés du 1^{er} août 2006 et du 30 novembre 2007 pris pour son application ainsi qu'au règlement sanitaire départemental,

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié, portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendies et de paniques dans les Etablissement Recevant du Public, et notamment les articles G.N8 et G.N10,

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public, enregistrée en mairie de Soisy sur Ecole, sous le numéro AT N° 091 599 25 50001, déposée le 21/03/2025 par la Commune de Soisy sur Ecole représentée par son Maire, Monsieur Franck LEFÈVRE, pour des travaux au Foyer rural - Salle associative, liée au PC 091 599 21 30008 M02 déposée le 21/03/2025,

Vu l'avis favorable avec prescriptions du SCDA - Sous-commission départementale d'accessibilité de l'Essonne en date du 22 avril 2025,

Vu l'avis favorable avec prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne en date du 29 avril 2025,

ARRÊTÉ

Article 1 : Les travaux d'aménagement du foyer et d'une salle associative sont accordés sous réserve de la prise en compte des prescriptions et recommandations énoncées dans les avis annexés au présent arrêté.

Article 2 : La notification du présent arrêté sera faite au demandeur.

Article 3 : La présente autorisation peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent sa date de réception, auprès du tribunal administratif compétent.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne pour le contrôle de légalité.

Affiché du :	30 JUIN 2025
au :	30 AOUT 2025
Transmis au contrôle de légalité le :	30 JUIN 2025

Fait à Soisy sur Ecole
Le 26 juin
Le Maire,
Franck LEFÈVRE



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.